

2026-0018 – DEPOUSSIERAGE DES OEUVRES – CITE DES PRESENTS FRANCOIS MITTERAND

Question Lot 2 :

1- il n'est pas fait mention de la manutention des pièces. Le titulaire du marché ne sera donc pas en charge du conditionnement, du mouvement en dehors de l'espace de travail et de la mise en réserve ?

Il sera demandé de remettre en boîte les pièces après dépoussiérage, mais le conditionnement ne sera pas à assurer par le titulaire du marché. L'équipe de conservation s'en chargera dans le cadre du récolement des collections.

2-Il n'est pas mentionné de jours de fermeture pour août et septembre, la prestation ne pouvant pas commencé en mai, est-il prévu un aménagement du planning pour l'année 1 pour respecter les délais ?

- Les heures d'ouverture du site permettent 8H de travail. Le BPU mentionne une journée de 7H. Peut-on faire des journées de 8H ?

Les jours de fermeture ont évolué depuis la rédaction du marché, le calendrier définitif s'organisera comme suit :

- du 12 mai au 30 septembre : du mardi au dimanche, de 10h à 18h
- du 1er octobre au 15 novembre : du mercredi au dimanche, de 10h à 17h

La prestation pourra avoir lieu les lundis en haute saison, puis les lundis et mardis en basse saison.

- Oui, il est possible de faire des interventions de 8h par jour, de 8h30 à 17h30.